Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 3 (1914)

Heft: 23

Rubrik: Chronique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SUISSE.

Berne. Bâtiment des archives.

Le grand conseil a voté un crédit de 168 000 fr. pour la construction d'un bâtiment des archives.

Lugano. Ecole pour l'industrie du bâtiment.

La municipalité de Lugano a transmis au conseil communal une pétition demandant la fondation d'une école pour la formation d'architectes, de maîtres de dessin, de sculpteurs et peintres.

Lucerne. Nouvelle caserne.

Depuis longtemps la construction d'une nouvelle caserne à Lucerne était projetée. Des démarches ont été entreprises pour en hâter la mise à exécution. Le canton exécuterait la construction à ses frais, mais l'intérêt des capitaux engagés serait payé par la Confédération. Le gouvernement a soumis au conseil fédéral un projet de contrat et a fait à Berne des démarches pour que l'autorité fédérale consente à la mise en train des travaux.

Lucerne. Construction d'un asile de vieillards.

Le conseil de la bourgeoisie de Lucerne a décidé la construction d'un asile de vieillards. Le conseil d'administration a demandé la présentation de plans y relatifs. Un fonds de plusieurs centaines de mille francs est à disposition pour cette construction.

Netstal. Construction d'un réservoir.

La commune de Netstal projette la construction d'un réservoir devisé à 32 000 fr. L'extension du réseau d'hydrantes est estimée à 30 000 fr.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.

Un appareil d'alarme pour portes d'entrée ou portes palières. La plupart des cambrioleurs n'ont qu'un sourire de pitié pour le plus grand nombre des mesures de sûreté qu'on prend pour leur empêcher l'ouverture des portes d'appartements ou des portes d'entrée s'il s'agit d'une maison habitée par une seule famille. Chaînettes et serrures de sûreté sont des moyens qui ne résistent en

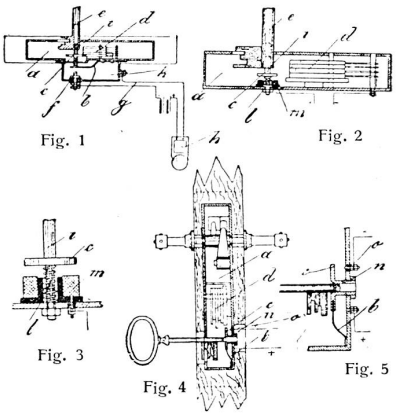

Signal d'alarme à une porte de corridor.

général pas longtemps aux efforts malfaisants des voleurs de profession. Par contre, des appareils d'alarme adaptés à une porte, s'ils sont soigneusement maintenus en bon état, sont fort mal vus des voleurs. Avant que les désagréables visiteurs aient découvert le contact qui relie la porte à la sonnerie et l'aient interrompu, le courant électrique a fait son œuvre et avisé l'habitant de l'arrivée de l'intrus. Un inventeur a fait patenter une installation électrique d'alarme qui fonctionne aussitôt qu'on introduit une clef dans la serrure, ce fait produisant un contact qui met une sonnerie en activité. Dans la serrure *A* se trouve une plaque verticale *c* maintenue par un ressort *b* dans le rayon d'action de la clef et placée de telle façon qu'après avoir introduit la clef *e* il faut tout d'abord par un mouvement de pression repousser la plaque *c* avant que le verrou *d* puisse être mis en mouvement par les barbes de la clef. Par cette pression sur la plaque *c*, le ressort *b* entre en contact avec un bouton *f* ce qui a pour résultat de fermer un circuit électrique et de mettre en activité l'appareil d'alarme. La figure de gauche montre que la clef peut être évidée et la tige *i* qui pénètre dans l'évidement peut être mobile et supporter la plaque *c*. Le point de contact *f* est formé par une tige isolée et la tige pénétrant dans le tube de la clef est reliée au ressort *b*. Ces deux organes *f* et *b* sont enfermés dans un compartiment spécial de la serrure. Dans la figure au-dessous la plaque *c* reliée à la tige *i* est maintenue par un ressort *b* en spirale. Le contact se produit lorsque par la pression de la clef, la plaque vient toucher l'anneau *m*. Les figures du bas montrent qu'avec une clef pleine, l'extrémité de celle-ci pénètre dans une gaine au centre de la plaque *c*, cette dernière étant elle-même en relation avec le ressort *b*. Le circuit se ferme quand la plaque est repoussée sur les contacts *o*. Ces arrangements peuvent aussi se trouver dans la serrure elle-même.

Le moule à briques double, que montre la présente vignette, est patenté en Angleterre.

Son avantage consiste en ce que pendant qu'on retire une brique d'un côté, une autre brique se moule dans l'autre partie de l'appareil. Celui-ci se compose de deux parties possédant chacune une paroi extérieure (2 et 3) et une paroi intermédiaire 4.

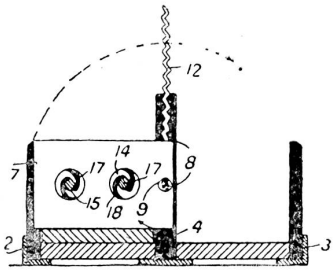

Travail rationnel d'un moule à briques.

Un certain nombre de parois transversales 7, de la grandeur d'un compartiment peuvent se mouvoir autour d'un axe qui est dans l'épaisseur de la paroi.

Pour la fabrication de briques creuses, on se sert de tiges tournantes munies d'ailes qui s'introduisent dans des ouvertures (14) percées dans les parois latérales et agissant comme des vrilles; on retire ces tiges avant de toucher aux séparations transversales.